

copie a été adressée à M.le Col. Logoz .

- 7. Nov. 40 Rf

- 7. Nov. 40 Rf

Berne , le 4 novembre 1940.

B. 51.13.53.F.O. VW.

ad No 4232.

41782

noté

Au Département Militaire Fédéral,
B e r n e .

à l'intention du Commandant en Chef de l'Armée)

Monsieur le Conseiller Fédéral,

Le 25 octobre dernier, vous avez bien voulu nous remettre une lettre du Commandant en chef de l'Armée , relative aux démarches entreprises auprès du Commissaire Fédéral à l'Internement par l'Attaché militaire allemand, en vue du rapatriement des internés français d'origine alsacienne ou lorraine . Nous vous remercions de cette communication dont nous avons pris connaissance avec intérêt .

Nous partageons pleinement l'avis du Commandant en chef de l'Armée de traiter les questions relatives aux internés français d'origine alsacienne ou lorraine avec une circonspection particulière. Elles peuvent être la source de difficultés aussi bien avec l'Allemagne qu'avec la France et il ne saurait en tout cas pas être question d'entreprendre des démarches officielles auprès de la Légation d'Allemagne en vue de hâter le rapatriement de cette catégorie d'internés.

Du moment que l'Attaché militaire allemand a déjà été informé par le Commissaire fédéral à l'Internement qu'il recevrait les listes des internés d'origine alsacienne ou lorraine, nous ne saurions cacher pourtant que nous verrions plus d'inconvénient à ne pas les lui faire parvenir qu'à les

LR

Dodis



2.

remettre, à titre officieux et purement informatif, à la Légation d'Allemagne . Nous nous chargerions volontiers de le faire dans une forme qui ne préjugerait en rien les décisions qui pourraient intervenir par la suite.

Il ne faut pas se dissimuler, en effet, qu'en donnant l'impression en Allemagne que le rapatriement en Alsace-Lorraine des internés militaires français internés en Suisse pourrait faire l'objet de difficultés de notre part, nous risquons de retarder l'assentiment du Gouvernement allemand au rapatriement des internés en France . Nous serions donc très reconnaissants au Commandant en chef de l'Armée de charger le Commissaire à l'Internement de nous faire parvenir directement les listes d'internés dont le Colonel Ilsemann attend la communication .

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral l'assurance de notre haute considération .

DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL

Pilet-Golaz